SCOT 203n
SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DE LA RÉGION
URBAINE
DE GRENOBLE

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET DE PROTOCOLE D'ENGAGEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU SCOT DE LA RUG

Projet de protocole d'engagement sur la mise en œuvre et le suivi du Schéma de cohérence territoriale de la région grenobloise entre :

L'Etablissement public du SCoT de la région urbaine grenobloise

La Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

La Communauté de communes Le Grésivaudan

La Communauté de communes du Sud-Grenoblois

La Communauté de communes Bièvre-Chambaran

La Communauté de communes de Bièvre Est

La Communauté de communes Pays de Bièvre-Liers

La Communauté de communes du territoire de Beaurepaire

La Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors

La Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin

La Communauté de communes de la Bourne à l'Isère

La Communauté de communes du Trièves

Il est convenu comme suit :

Contexte

Le Schéma de cohérence territorial de la région urbaine grenobloise (« un vaste territoire » qui couvre 12 EPCI et 273 communes) a été approuvé le 21 décembre 2012 avec, en corollaire le question de son efficacité. S'ouvre en 2013 une nouvelle étape : celle de sa mise en œuvre. Les bilans établis sur les Schémas Directeur et SCoT ont montré jusqu'ici une efficacité directe assez relative, malgré l'obligation de mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme et de planification (PLU, PLH, PDU...). **Aussi, *« pour vivre, le SCoT doit constituer un engagement collectif à faire dans une logique de projet permanent »*.**

Pour rappel, l'engagement politique sur la mise en œuvre est partie prenante des contenus du **PADD du SCoT :** *« Quels moyens mettre en œuvre pour une action collective performante ? »* avec l'annonce des engagements suivants :

- Consolider le périmètre de la région grenobloise comme échelle pertinente pour réguler ensemble le développement.
- Faire de l'offre de déplacement un véritable outil d'incitation à l'équilibre des territoires et à la ville de proximité.
- Réduire les concurrences entre les collectivités locales et développer les coopérations.
- Faire de l'Établissement Public du SCoT le lieu de construction des décisions collectives.
- Se doter des moyens d'ingénierie et des outils fonciers, pour soutenir les politiques et les projets nécessaires à un développement soutenable.
- Mettre en place un dispositif pérenne et commun, du suivi de la mise en œuvre du SCoT.

Le SCoT est un outil de planification « encadrant ». Il porte une vision partagée du devenir du grand bassin de vie, fixant la stratégie générale de développement qui vise à établir les « meilleurs équilibres » territoriaux. Ce, pour que la RUG soit un espace d'entente et de vie attractif et durable.

C'est également une boîte à outil « normative » : son DOO (Document d'orientation et d'objectifs) établit la feuille de route commune pour tous ceux qui auront à piloter la mise en œuvre du SCoT.

Mais le SCoT constitue aussi et surtout *« un outil de cohérence des politiques publiques pour l'articulation de la planification et du projet »*. Sa mise en œuvre conduit à l'articulation des politiques publiques en matière principalement d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique et d'implantations commerciales, de préservation des ressources naturelles et des paysages.

LES MODALITES D'ENGAGEMENT DE L'EP SCOT ET DE SES MEMBRES DANS LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE, D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET D'EVALUATION FONT L'OBJET DE CE PRESENT PROTOCOLE.

Enjeux partagés : se placer dans une logique de projet pour mettre en œuvre le SCoT

Le séminaire SCoT *« Missions et moyens de l'EP SCoT, de ses membres et des acteurs du territoire »* du 21 mars 2013 avait pour buts de définir les contours des actions publiques à mener dans une triple logique de « mutualisation » du travail sur les outils et moyens à mettre en place pour que vive le SCoT, de mobilisation de l'ensemble des acteurs, et d'organisation de l'articulation entre l'EP SCoT et les secteurs / EPCI du SCoT.

Les pistes explorées par les élus lors de ce séminaire sont les suivantes :

1. *« Faire entrer le SCoT dans les territoires »,…*

L'appropriation du SCoT par les territoires aura une implication dans l'élaboration de leurs politiques communautaires et communales voire passera par elles. **Les EPCI ont un rôle à jouer dans *« une prise de relais de la mise en œuvre du SCoT »*** :

- leurs documents communautaires cadres (Schéma de secteur ou démarches assimilées, Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, Programmes locaux de l'habitat, Plans de déplacements urbains) ont un rôle de *« traducteur du SCoT »* devant conjuguer *« l'expression des diversités / particularismes dans le respect du SCoT »* ;
- leurs démarches intercommunales attachées au développement local et à la cohérence territoriale (Schémas de développement économique et politique d'aménagement des zones d'activités, Schémas de développement commercial, actions sur les déplacements : offre de TC, contrat d'axe, projet de câble, aménagement des parkings relais, de pôles gares…) doivent jouer ce même rôle. Pour certains, ce rôle peut donner lieu à l'appui de l'ingénierie territoriale.

… conforter le rôle des EPCI dans la compatibilité au SCoT des politiques intercommunales et de l'urbanisme de projet

- *« Les EPCI, à travers les Portés à connaissance communautaires qu'elles développent auprès de leurs communes, contribuent à la pédagogie sur le SCoT »*.
- Les EPCI développent des outils d'analyse, à leur échelle, favorisant à la fois la mise en œuvre du SCoT au sein des politiques intercommunales mais aussi à l'échelle locale, dans une logique d'appui à leurs communes. Ce peut être l'occasion, par exemple, d'aider à apprécier le potentiel foncier disponible pour le développement de l'urbanisation en compatibilité avec le SCoT…
- Les EPCI *« adaptent leur ingénierie de projet pour assurer la cohérence entre les échelles »* et entre les thèmes d'intervention pour décliner concrètement et spatialement les objectifs du SCoT dans : les politiques publiques (PLH, PAEN…), les documents d'urbanisme, les projets urbains, l'aménagement des zones d'activité communautaires et communales, les plans de circulation…

… et répondre aux besoins communs repérés par les territoires pour fabriquer des outils stratégiques et opérationnels

- Besoin d'identification des ***« grands enjeux de compatibilité avec le SCoT »*** et des grands axes de traduction spatiale des orientations et objectifs.
- Besoin de conception d'outils pédagogiques sur le SCoT : demande d'un ***« cahier de référence »***, sous la forme, par exemple d'un classeur à fiches avec des déclinaisons thématiques et des valorisations d'expériences.
- Besoin d'un **dispositif de communication à destination des élus, agents des collectivités, des professionnels** et du grand public aisément accessible permettant une compréhension commune du SCoT et un partage des

solutions construites dans les territoires pour répondre à ses orientations. Besoin de *« cycles de formations des élus et des techniciens sur le SCoT »*.

- Besoin d'une ***« mise en commun des expériences »*** illustrant la mise en œuvre des objectifs du SCoT : comment densifier intelligemment… avec une articulation avec les acteurs privés de l'immobilier.
- En termes de construction des avis de PPA (personne publique associée) :
  - besoin du rôle de PPA de l'EP SCoT vis-à-vis des projets devant être compatibles avec le SCoT ;
  - besoin d'un *« regroupement des forces »* en matière d'avis de PPA ;
  - besoin de développement d'échanges avec les partenaires de l'EP SCoT (Etat, Conseil général, Conseil régional…) pour qu'ils accompagnent également la mise en œuvre du SCoT, par exemple sur les transports et les grands équipements et toutes les politiques ayant vocation à être territorialisées.

2. L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT – « Fait-on ce que l'on dit ? »

- Volonté de *« créer un groupe évaluation »* porteur de la démarche et comportant des représentants politiques des EPCI.
- Volonté de construire un tableau de bord suivant l'application sur le terrain des grandes orientations du SCoT et valorisant, au-delà de données statistiques, des données issues des remontées de terrain. Les objectifs fixés sont de partager les constats tirés de l'observation des évolutions, d'être en capacité *« d'anticiper pour accompagner la mise en œuvre »* et de répondre aux obligations liées au suivi et à l'évaluation environnementale.

3. « Se donner les moyens de faire » …

… à travers la mobilisation des techniciens des collectivités membres de l'EP SCoT, de ses partenaires (Etat, Région, Département, Syndicats mixtes des Pays) **et du réseau d'ingénierie publique des territoires** (AURG, CAUE et autant que de besoin : EPFLd, Pact Isère, Habitat et développement, ADIL, AEPI, Groupe38, Ageden, ALEc…) pour privilégier l'engagement d'un travail collectif sur la mise en œuvre du SCoT ;

… à travers la mobilisation du réseau des associations et conseils de développement en particulier sur les questions touchant aux modes de vie, aux usages du territoire ;

… à travers l'identification de lieux de débat à l'échelle de la région grenobloise (commission commerce, …) et **d'une feuille de route commune de l'EP SCoT et de ses membres sur les grandes thématiques :**

- **Sur l'habitat** : axer les échanges d'expériences sur les modalités de production (rythme), la localisation (polarisation) et la nature des projets.

  Les enjeux sont dans un premier lieu d'établir des liens entre les objectifs de construction de logement, la territorialisation des PLH et le travail des communes sur le dimensionnement des zones urbaines et sur les espaces préférentiels de développement du SCoT dans le cadre de leurs documents d'urbanisme.

  Les enjeux portent également sur la création des conditions de confortement de l'attractivité urbaine afin d'atteindre les objectifs de polarisation et d'intensification urbaine.

- **Sur l'économie :** échanger et travailler entre territoires notamment ;
  - en matière d'aménagement du territoire : *« sur les modalités et moyens d'ingénierie à mobiliser pour permettre d'orienter la localisation (secteurs prioritaires et insertion urbaine) et la forme (densité) des projets ;*
  - *sur les prix de vente des terrains ;*
  - *sur les filières économiques à développer ;*
  - *sur les questions de promotion ;*

- *sur les nouvelles formes de discussion / collaborations à instaurer avec les entreprises ».*

- **Sur le commerce** :
  - mobiliser la commission commerce déjà lancée pour :
    - *« faire culture commune, développer une vigilance sur les projets en dissonance avec les objectifs du SCoT (rééquilibrage des territoires) et questionner la logique des zones commerciales dédiées »* ;
    - *« mettre en place une gouvernance collective avant le passage des projets en CDAC »* ;
    - travailler sur les règlements permettant de conforter les commerces existants : maîtriser les pieds d'immeuble, définir des linéaires, interdire les reconversions de pieds d'immeubles en habitat…
  - s'inscrire dans *« une logique d'appui en amont des projets d'implantation commerciale »* avec la mobilisation par l' EP SCoT et les EPCI d'une équipe d'ingénierie dédiée (AURG) avec prise en charge partielle par l'EP SCoT de cette assistance à la définition des projets pour une appréhension des enjeux de confortement commercial, une qualification de l'opportunité et du degré de faisabilité…

- **Sur les déplacements,** plusieurs questions sont posées.
  - Après les débats ayant précédé l'approbation du SCoT : comment faciliter le dialogue entre les acteurs pour définir cette expérimentation du « chrono-aménagement » et de la conception technique d'une autoroute à vitesse apaisée ?
  - *« Comment ne plus être en posture de subir les questions de logistique et comment se donner les capacités de faire émerger un schéma logistique métropolitain »* (à articuler avec la démarche « logistique urbaine » de l'agglomération grenobloise) ?
  - Comment aider à faire émerger un plan d'action partagé sur le développement des liaisons TC métropolitaines (ferroviaire et lignes de car/de bus express) au service de l'équilibre des territoires… et sur les aménagements associés (système métropolitain de parkings relais et de parkings de covoiturages, pôles d'échanges majeurs, système métropolitain de location de vélo dans les gares, etc.) ?

- **Sur les ressources naturelles, agricoles et forestières, sur les enjeux de qualité de vie et de santé** : face aux défis posés à la fois par la nécessaire « grenellisation » des documents d'urbanisme (échéance 1er janvier 2016) et par la mise en œuvre des objectifs du SCoT (trame verte et bleu, eau potable, conditions de viabilité de l'agriculture et de la forêt, nuisances…), l'enjeu est d'aider les collectivités à « monter la marche » nécessaire pour intégrer ces enjeux aux documents d'urbanisme, pour favoriser une logique de projet et pour faciliter la cohérence entre les politiques.

  Plusieurs besoins ont été identifiés : de développement d'une culture commune, d'outils pédagogiques à créer, d'expériences à valoriser et de projets / politiques à susciter en termes de réduction de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique et aux nuisances sonores (ex. SDS, PLU, PDU…), de confortement de l'agriculture (ex. PAEN…), de restauration de corridors écologiques (ex. contrats corridors), de prévention des risques majeurs, d'économies d'énergie, d'adaptation au changement climatique.

4. Se donner les moyens d'optimiser les ressources allouées à la mise en œuvre du SCoT pour une meilleure lisibilité des niveaux d'efforts financiers des membres

- Repérage et mise en œuvre de pistes de mutualisation de moyens humains et matériels.
- Mobilisation, dans le cadre notamment de dispositifs de contractualisation régionaux ou européens, de moyens permettant de répondre aux besoins du dispositif SCoT.

Engagements généraux communs sur l'articulation entre l'EP SCoT et ses membres pour la mise en œuvre du SCoT

Afin de garantir la cohérence des politiques publiques et l'articulation entre les logiques de planification et de projet, l'EP SCoT et ses EPCI membres veulent traduire, à travers ces engagements, les responsabilités de chacun avec :

- pour l'EP SCoT, un rôle multiple d'organisation des débats, de personne publique associée pour favoriser la compatibilité des documents avec le SCoT et de coordination générale des travaux de mise en œuvre et d'évaluation,
- pour les EPCI, un rôle de déclinaison / respect du SCoT à travers leurs compétences et leurs projets, mais aussi un rôle de relais auprès de leurs communes,
- le besoin de mobiliser l'Agence d'urbanisme et les autres outils d'ingénierie publique.

Axes de travail	EP SCoT et échelle RUG *« au cœur du dispositif de mise en œuvre »*	EPCI et échelle secteur	Outils d'ingénierie publique et expertise technique
1. S'approprier le SCoT **Lieux d'échanges / commissions**	> Créer et organiser les lieux de débats répondant aux besoins identifiés par le Comité syndical. > …	> Désigner un ou des représentants aux différents lieux d'échanges créés par l'EP SCoT. > Assurer le portage (comme proposé lors du Séminaire SCoT) desdits lieux d'échanges. > …	AURG ou autres outils à mobiliser pour accompagner le portage politique de ces lieux et leur animation
1. S'approprier le SCoT	> Cahier pratique de références, guides thématiques. > Capitalisation des expériences. > …	> PAC articulant politiques communautaire et déclinaison / respect des orientations et objectifs du SCoT. > …	AURG ou autres outils à mobiliser pour accompagner le portage politique de ces lieux et leur animation
2. Evaluer l'efficacité du SCoT	> Coordination : un tableau de bord qualitatif et quantitatif évaluant les 7 principales orientations (attractivité, consommation de l'espace…). > …	> Contribution : organisation de la collecte des données d'évolution des territoires contribuant à l'évaluation collective RUG : localisation du développement, intensification… > …	AURG mobilisée pour la maîtrise d'œuvre et la coordination des autres outils techniques à mobiliser selon les besoins.
3. Evaluer la compatibilité avec le SCoT des POS/ PLU – PLH – PDU	> **Rôle PPA**. > Articulation avec l'Etat. > **Coordination des échanges collectifs à mener** avec les EPCI et partenaires de l'EP SCoT pour l'appréciation des principaux enjeux liés à la compatibilité. > …	> Traduction spatiale des orientations et objectifs du SCoT dans les documents de compétence EPCI et accompagnement des communes. > Appréciation appliquée à l'ensemble du territoire de l'EPCI : la mesure des écarts (dimensionnement de l'offre foncière dans les PLU…). > …	Mobilisation, selon des modalités à arrêter par secteur, d'une **expertise technique partagée** : EP SCoT, EPCI, DDT, AURG….
4. « Se donner les moyens de faire » sur l'habitat	> Création et animation d'un lieu d'échanges > Outils pédagogiques à créer.	> Participation aux travaux collectifs. > Liens entre les objectifs de construction de logement, la territorialisation des PLH et	AURG ou autres outils à mobiliser pour appuyer les

	> Expériences à valoriser, à capitaliser. > …	le travail des communes sur le dimensionnement des zones urbaines. > …	démarches à l'échelle RUG, à l'échelle intercommunale et les projets ou intentions de projets.
4. « Se donner les moyens de faire » sur l'économie	> Impulsion d'un travail collectif, à l'échelle RUG, sur le positionnement économique des secteurs pour développer les filières prioritaires. > Réflexions pour développer des espaces communs. > Réflexions pour recevoir ensemble les demandes et pouvoir les orienter vers des territoires et des sites prioritaires. > …	> Participation aux travaux collectifs. > Organisation du développement de l'économie présentielle. > Répartition des objectifs maximums d'ha définis par secteur dans le SCoT. > …	AURG ou autres outils à mobiliser pour appuyer les projets ou l'évaluation des intentions de projets.
4. « Se donner les moyens de faire » sur le commerce	> Animation de la commission commerce. > Coordination de l'appui en amont des projets d'implantation commerciale. > coordination d'un travail sur la délimitation des périmètres d'influence recherchés et des surfaces commerciales maximales par commune ; > …	> Participation aux travaux collectifs. > Délimitation des centralités urbaines et de quartier et les quartiers gares pouvant accueillir de nouveaux commerces ; > Actions pour permettre l'intégration urbaine	AURG ou autres outils à mobiliser pour appuyer les projets ou l'évaluation des intentions de projets.
4. « Se donner les moyens de faire » sur les déplacements	> Création et animation d'un lieu d'échanges	> Participation aux travaux collectifs. > …	AURG ou autres outils à mobiliser pour appuyer les projets ou l'évaluation des intentions de projets.
4. « Se donner les moyens de faire » sur les ressources naturelles, agricoles et forestières, sur les enjeux de qualité de vie et de santé	> Création et animation d'un lieu d'échanges > Culture commune à développer > Outils pédagogiques à créer > Expériences à valoriser, à capitaliser > …	> Participation aux travaux collectifs. > …	AURG ou autres outils à mobiliser pour appuyer les projets ou l'évaluation des intentions de projets.

***Ce document retranscrit les propos tenus lors du SEMINAIRE SCOT DU 21 MARS 2013 organisé par l'EP SCoT**. Il a été réalisé avec le concours de l'Agence d'urbanisme.*

AGENCE d'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Fait le

Le président de l'Etablissement public du SCoT de la région urbaine grenobloise

Le président de la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Le président de la Communauté de communes Le Grésivaudan

Le président de la Communauté de communes du Sud-Grenoblois

Le président de la Communauté de communes Bièvre-Chambaran

Le président de la Communauté de communes de Bièvre Est

Le président de la Communauté de communes Pays de Bièvre-Liers

Le président de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire

Le président de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors

Le président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin

Le président de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère

Le président de la Communauté de communes du Trièves

ANNEXES

Premiers axes de travail pour 2013-2014

1. S'approprier le SCoT

Mettre en réseau les services de communication pour construire quelques outils simples d'information sur les contenus du SCoT et les pratiques de mise en œuvre (alimentation du site web, web-doc, mise en réseau des sites) pour la production et la valorisation d'un Cahier pratique de références, bâti, pour 2013-2014, à partir des questions clés pour les territoires posées par les élus, par exemple :

- quelles modalités développer autour des questions liées au zonage pour :
  - construire une offre foncière maximale des PLU à 12 ans pour l'habitat,
  - répartir les surfaces économiques prévues dans le SCoT,
  - délimiter des centralités pour l'implantation des commerces (centres ville et de quartier et quartiers gares)…
- quelles modalités développer pour travailler sur des règlements proposant :
  - des densités minimales en matière d'habitat et d'économie,
  - des activités économiques compatibles avec l'habitat,
  - une insertion et mixité urbaine pour les activités économiques et commerciales…

2. Evaluer l'efficacité du SCoT

Création du Groupe évaluation pour valider les avancées techniques, relayer les besoins de données de terrain et évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre (vont-elles dans le sens des objectifs + analyse de leurs effets).

Travail technique : approfondissement des indicateurs permettant d'évaluer le respect des orientations prioritaires du SCoT et constitution d'un état 0 servant de point de départ pour les évaluations futures sur la base, tout d'abord, de l'exploitation de données principalement statistiques, avant d'exploiter des données issues du terrain. Production de livrables concis et pédagogiques restituant les évolutions.

Il reste à préciser, avec les territoires, leurs modalités d'implication (EPCI et communes) pour faire remonter des données de terrain sur les évolutions de certains items liés à l'habitat, l'économie et le commerce, par exemple en faisant ressortir la localisation, la consommation foncière et les densités en matière de projets.

3. Evaluer la compatibilité des POS / PLU – PLH – PDU…

Une mesure des écarts, à évaluer collectivement en actionnant les outils d'ingénierie technique (*a minima* de l'EP SCoT, des EPCI et/ ou communes, de la DDT, de l'AURG), pour chaque territoire, pour les principaux enjeux :

- Le dimensionnement de l'offre foncière dans les PLU (en matière d'habitat et d'économie) : évaluer les écarts et les modalités pour les réduire en prenant en compte les espaces potentiels de développement et les objectifs de production de logements.
- Les rythmes de production en matière d'habitat, d'économie et de commerce au regard des objectifs de rééquilibrage des territoires et de polarisation.
- Les rythmes de consommation foncière pour l'habitat et l'économie au regard des objectifs de réduction de cette consommation.
- Les modalités de préservation et valorisation de la trame verte et bleue et des ressources en eau.
- La prise en compte des capacités d'alimentation en eau potable et à l'assainissement des eaux usées…

4. Prioriser l'appui aux collectivités sur l'élaboration des documents d'urbanisme et sur l'impulsion de projets liés à l'habitat, l'économie et le commerce compatibles avec le SCoT

- Pistes de travaux pour décliner localement des objectifs pour l'habitat :
  - délimitation des espaces urbains mixtes répondant aux objectifs SCoT à 12 ans, voire définir des modalités de réduction de l'offre foncière pour l'habitat pour adapter les espaces aux objectifs de production
  - zonage des espaces et objectifs de densité,
  - définition des gares pouvant faire l'objet de projets urbains de centralité,
  - aide à l'émergence des projets nécessaires pour répondre aux objectifs prioritaires.
- Pistes de travaux pour décliner localement des objectifs pour l'économie :
  - répartition des surfaces économiques maximales (de type schéma d'aménagement par territoire)
  - définir des outils réglementaires des PLU pour définir les activités compatibles avec l'habitat dans les espaces urbains mixtes et les interdisant dans les zones dédiées, les modalités d'insertion et de mixité urbaine, d'accroissement des densités…
- Pistes de travaux pour décliner localement des objectifs pour le commerce :
  - délimitation des périmètres d'influence recherchés et des surfaces commerciales maximales par commune ;
  - délimitation des modalités d'accueil du commerce dans les centralités urbaines et quartiers gares ;
  - engager les premières actions pour permettre l'intégration urbaine d'un certain nombre de nouveaux projets

Extrait PADD

QUELS MOYENS METTRE EN ŒUVRE POUR UNE ACTION COLLECTIVE PERFORMANTE ?

1 Consolider le périmètre de la grande région grenobloise comme échelle pertinente pour réguler ensemble le développement

Pour maîtriser des évolutions qui souvent leur échappent, les territoires de la région grenobloise se sont accordés sur la nécessité d'élaborer un SCoT à l'échelle de leur bassin d'habitat, d'emplois et de déplacements. C'est bien dans ce vaste marché de l'habitat, de l'emploi et des déplacements, qu'ils ont pu croiser leurs politiques publiques et en tirer les conséquences exigeantes qu'aucun d'eux ne pouvait envisager pour son seul périmètre. Ils appellent à une concertation renforcée et une mise en cohérence systématique des politiques publiques.

En effet, malgré la difficulté de partager des compétences accordées à chacun par les lois de décentralisation, ils s'accordent sur la nécessité d'amplifier ce travail collectif. Ils ont également montré que celui-ci pouvait s'effectuer dans le respect du cadre institutionnel actuel et des responsabilités de chacun.

C'est pourquoi ils souhaitent poursuivre dans cette voie et construire les modalités d'une concertation renforcée et d'une mise en cohérence systématique de leurs politiques publiques. Ils sont, à ce titre, ouverts à un élargissement éventuel du périmètre aux territoires des deux Parcs naturels régionaux et du Sud Isère qui participent manifestement de ce même bassin de vie.

2 Faire de l'offre de déplacement un véritable outil d'incitation à l'équilibre des territoires et à la ville de proximité

Le diagnostic (analyse du passage de la ville pédestre à la ville automobile) a mis en évidence qu'on ne pouvait plus seulement considérer l'offre de déplacement comme une réponse au besoin de se déplacer et d'échanger, mais aussi comme un puissant moyen de faire évoluer l'organisation des territoires en modifiant la localisation des activités économiques, des logements et des services. Il a aussi montré les raisons des dysfonctionnements du système actuel et de ses impacts sur l'environnement et la santé.

Il faut donc aujourd'hui innover et inventer une nouvelle manière de concevoir cette offre. Les territoires souhaitent dorénavant qu'elle soit conçue comme un outil au service d'une organisation durable du bassin de vie et d'un meilleur équilibre entre les différents secteurs.

Il s'agit de soutenir :

- La répartition de la croissance démographique, des activités, commerces et loisirs, favorisant la réduction des besoins de déplacements et l'attractivité des modes alternatifs à la voiture.
- L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, par des objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de réduction, voire de prévention, de l'exposition des populations aux nuisances et aux risques.

3 Réduire les concurrences entre les collectivités locales et développer les coopérations

La décentralisation a créé les conditions d'une plus grande autonomie des collectivités locales, mais aussi de concurrence à l'intérieur d'un même bassin de vie. Après avoir fait le constat des multiples inconvénients de cette situation, il faut là aussi innover et inventer les conditions d'une solidarité de la raison (elle concerne beaucoup les finances publiques). L'élaboration du SCoT constitue le moment de cette construction.

Il faudra que les collectivités inventent des conditions d'entente et de coopération permettant de réduire pour chacune d'elles l'impact financier des choix d'aménagement que le développement durable devrait les conduire à faire ensemble. Les territoires souhaitent rechercher des accords pour agir ensemble, non seulement pour conforter l'économie, mais aussi pour l'organiser de manière à ce qu'elle contribue à l'équilibre des secteurs.
A ce jour, l'aménagement de la branche nord-ouest de l'Y Grenoblois, entre la Presqu'île scientifique et Voiron peut d'ores et déjà être identifiée comme secteur devant faire l'objet d'un aménagement concerté entre le Voironnais et l'agglomération Grenobloise. De même, le projet de nouvelle polarité économique de Bièvre Dauphine sera l'une des premières concrétisations d'un partenariat inter-territoires associant le Pays Voironnais et la Communauté de Communes de Bièvre Est, qui souhaite être élargi à Grenoble-Alpes Métropole.

4 Faire de l'Établissement Public du SCoT le lieu de construction des décisions collectives

L'Établissement Public du SCoT, en regroupant tous les territoires, en invitant toutes les personnes publiques associées (État, Région, Département...) et de nombreux acteurs de la société civile, est devenu un espace commun central. Il a permis de partager les connaissances, de construire des diagnostics, de croiser les politiques publiques et les positions de chaque secteur pour enfin définir une stratégie commune.
L'élaboration du SCoT n'est qu'un point de départ. Sa mise en œuvre exige de poursuivre ce travail collectif pour lequel l'EP SCoT doit être conforté dans son rôle de "maison commune".
Les territoires souhaitent en faire un espace permanent de concertation, un lieu où chacun vient croiser ses prérogatives (politiques publiques, grands projets économiques, d'habitat, de déplacements...) afin de construire des décisions collectives et demain, de les évaluer, ce notamment du point de vue des incidences environnementales et climatiques, pour réagir ensemble et définir de nouvelles orientations.

5 Se doter des moyens d'ingénierie et des outils fonciers, pour soutenir les politiques et les projets nécessaires à un développement soutenable

Pour que les territoires puissent construire cette cohérence à travers leurs politiques publiques, leurs documents d'urbanisme et leurs projets, ils doivent disposer des moyens d'ingénierie nécessaires. Ces moyens sont aujourd'hui assez nombreux dans la région grenobloise, mais ils sont répartis de manière assez inégale — avec une présence faible dans les territoires et les communes périphériques — et sont éclatés entre de nombreuses collectivités et organismes d'études.

Au-delà de la cohérence et de la lisibilité nécessaire, chaque territoire doit disposer des moyens de la mise en œuvre de ses politiques et de ses projets et être assuré du respect de ses prérogatives et de ses responsabilités. Mais, compte tenu de la complexité et des multiples difficultés (techniques, politiques, financières, sociales...) que comportent les travaux à conduire, il semble nécessaire d'envisager la mise en place dans le temps d'une ingénierie commune à l'échelle du bassin de vie. Elle devra être mandatée par l'ensemble des territoires et à la disposition de chacun d'eux et de ses acteurs.

Dans ce cadre les collectivités souhaitent profiter de la dynamique d'élaboration du SCoT pour s'engager dans la construction de cette ingénierie commune, en fédérant en un même lieu, à l'interface et sous la responsabilité de toutes les institutions publiques, les moyens stratégiques dont elles disposent aujourd'hui de manière isolée. Elles veulent faire de cet enjeu un élément essentiel de la mise en œuvre du SCoT et de leur volonté d'une plus grande efficacité, au service des populations et d'un développement harmonieux de toute la région grenobloise.

L'impulsion par la puissance publique de nombreux projets urbains et économiques, ainsi que la préservation et la mise en valeur d'espaces naturels et agricoles stratégiques, impliquent que les collectivités locales disposent d'outils d'actions foncières stratégiques pour l'ensemble de ces champs d'action. De vraies stratégies foncières devront être élaborées dans chaque domaine (habitat, économie, déplacements, agriculture, tourisme, environnement...) et une action foncière publique globale et cohérente devra être conduite pour mettre en œuvre le SCoT. Les PLU et les volets fonciers des PLH seront des outils incontournables de cette stratégie.

À cette fin, les territoires pourront utilement envisager de mutualiser leurs moyens et d'agir ensemble, de manière coordonnée, à travers des outils fonciers communs, adaptés aux spécificités et aux besoins des différents territoires.

6 Mettre en place un dispositif pérenne et commun, du suivi de la mise en œuvre du SCoT

Ce dispositif permettant de veiller à l'efficacité du SCoT, en regard des principaux enjeux collectifs et d'en rendre compte, porterait sur :

- l'évaluation des incidences environnementales
- Les transports et les déplacements
- la maîtrise de la consommation d'espace
- les implantations commerciales
- la production de logements

Le suivi des indicateurs de l'évaluation environnementale a pour objectif une évaluation précise des évolutions et des actions engagées. Ces données seront largement diffusées à l'ensemble des territoires, mais également des acteurs et des populations, afin d'élaborer des diagnostics communs et permettre une mise en place concertée d'éventuelles mesures correctrices, tenant compte des évolutions locales et du contexte international. Le développement durable et la qualité environnementale deviendront ainsi les indicateurs essentiels de la pertinence du SCoT et de ses modalités de mise en œuvre.